



*Casa Cumuna di Furiani*  
**20600 FURIANI**

☎: 04.95.30.79.70  
☎: 04.95.30.79.71

<http://www.mairie-furiani.fr>

Furiani, le 18 AOUT 2023

**Le Maire**

**A**

**Monsieur le Préfet de Haute-Corse**  
**Service Eau, Nature et Prévention des risques naturels et routiers**  
**Unité Prévention des Risques Naturels et de la Résilience des Territoires / Pôle prévention**  
**8, Boulevard DANESI**  
**20411 BASTIA CEDEX 9**

**LRAR :** 1A 201 034 1642 B

**OBJET : Consultation pour avis des organismes associés - Plan de Prévention des Risques Inondation Golo Bastia Sud**

Monsieur le Préfet,

Vos services nous ont transmis pour avis le dossier de consultation relatif aux projets de plans de prévention des risques d'inondation (PPRI) des bassins versants du GOLO et des cours d'eau du sud de la région bastiaise, composé du projet de règlement et des cartographies se rapportant à la Commune de Furiani.

L'analyse de ces documents emporte les observations suivantes.

Concernant tout d'abord la méthode retenue pour identifier les risques présents sur le secteur de Furiani, la Commune ne peut que souligner le fait qu'une telle méthode semble être inappropriée et ne pourra valablement être appliquée localement.

Un exemple frappant du manque d'efficience induit par le choix de cette méthode ressort du fait que l'aléa modéré se trouve limité à des risques de montée des eaux inférieure à 0.20 mètre, ce qui induit majoritairement un classement en aléa fort et très fort sur le territoire communal.

Il est également patent qu'une fois devenues exécutoires, les prescriptions du futur PPRI aboutiront inmanquablement à la cristallisation du bassin de vie économique de la Commune entravant de fait le développement des zones constituées par le Centre Commercial « La Rocade », le Centre Commercial du « Lido de la Marana » et les commerces longeant la Route Territoriale 11.

De plus, au vu des futurs aléas appliqués sur le territoire, la Commune s'interroge sur la gestion de crise et des comportements à adopter de la part des services préfectoraux et communaux en cas de

vigilance orange météo « pluies-inondations », notamment pour les établissements recevant du public classés en aléa fort et très fort du futur PPRI.

Au vu du contenu du règlement du futur PPRI et de son zonage réglementaire afférent, la Commune se voit contrainte de maintenir l'ensemble de ses réserves d'ores et déjà émises au cours des différents échanges avec vos services sur le sujet.

De ce fait, la Commune souhaite donc une modification du document afin d'identifier au mieux les risques de notre territoire pour garantir la sécurité de nos administrés tout en prenant en compte la réalité du terrain.

Vous en souhaitant bonne réception et restant à votre disposition, je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, mes salutations les plus distinguées.

*Bien à vous*



*LE MAIRE*  
Michel SIMONPIETRI

CUMUNA DI  
**FURIANI**

**0600 FURIANI**

Tél. 04 95 30 79 70

Fax 04 95 30 79 71

[www.mairie-furiani.fr](http://www.mairie-furiani.fr)

Monsieur le Préfet de Haute-Corse  
Service eau Nature et prévention des risques  
naturels et routiers  
Unité Prévention des risques naturels et de la  
résilience des territoires  
Pôle prévention  
8 Boulevard Bonasi  
20411 Bastia Cedex 9





**DESTINATAIRE**

Monsieur le Préfet de Haute Corse  
 Service aux usages de pratiques des usages nationaux et  
 extérieurs / Unité Prévention des risques naturels et de la  
 résilience des Territoires / 8 Boulevard Bonasi  
 20411 Bastia Cedex 3  
 Code postal : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_

Présenté / Avisé le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 Distribué le : \_\_\_\_\_ / \_\_\_\_\_  
 Je soussigné(e) déclare être : \_\_\_\_\_ Signature : \_\_\_\_\_  
 Le destinataire (précisez Prénoms et NOM si mandataire)  
 Le mandataire  
 CNI / permis de conduire  
 Autre : ..... Signature Recteur : \_\_\_\_\_

SGR2 V26 HSR IG 19-1164518 05-22

Date : \_\_\_\_\_ Prix : \_\_\_\_\_ CRBT : \_\_\_\_\_  
 Niveau de garantie (valeur au dos) : R1  R2  R3

\* Le facteur atteste par sa signature que l'identité du destinataire ou de son mandataire a été vérifiée précédemment.

**EXPÉDITEUR**



~~Code postal : \_\_\_\_\_~~  
 N° : \_\_\_\_\_  
 20600 Furiani  
 Libelle de la voie : \_\_\_\_\_ Commune : \_\_\_\_\_  
 Appuyez fortement  
 Mairie de Furiani  
 Services Urbanisme  
 Via de la cinquième marche  
 EXPÉDITEUR

**RECOMMANDÉ AVEC AVIS DE RÉCEPTION**

Numero de l'envoi : 1A 201 034 1642 3



**PREUVE DE DISTRIBUTION**

La Poste - SA au capital de 5 364 851 364 euros - 356 000 000 RCS Paris  
Siège social : 9 RUE DU COLONEL PIERRE AVIA - 75015 PARIS



Priorité neutralité carbone  
laposte.fr/neutralitecarbone

Utilisez uniquement un **STYLO À BILLE** en appuyant fortement.  
Pensez également à la **Lettre recommandée en ligne**  
Consultez [www.laposte.fr](http://www.laposte.fr)

**PREUVE DE DÉPÔT À CONSERVER PAR LE CLIENT**



**PRÉFET  
DE LA HAUTE-  
CORSE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction départementale  
des territoires**

Service Eau Nature et Prévention des Risques  
Unité Prévention des risques naturels et de la résilience du  
territoire  
Référence : 2023 - 149  
Affaire suivie par : Yann Sergent  
Tél : 04 20 06 70 89  
yann.sergent@haute-corse.gouv.fr

Bastia, le 29 août 2023

Le Préfet

à

Monsieur le Maire de Furiani  
Casa Cumuna di Furiani  
20600 FURIANI

Objet : Réponse consultation pour avis des organismes associés – PPRI Golo Bastia Sud

Monsieur le Maire,

Par courrier en date du 18/08/2023, vous nous avez fait part de vos observations sur le projet de PPRI dans le cadre de la consultation officielle des collectivités et des services.

Vos remarques portent notamment sur la méthode utilisée pour élaborer le Plan de Prévention du Risque d'Inondation (PPRI) Golo Bastia Sud que vous estimez inappropriée car trop pénalisante quant aux possibilités de construction en zone inondable. Mes services se sont basés sur la réglementation en vigueur imposée par les différents guides et décrets ministériels, notamment le Décret n° 2019-715 du 5 juillet 2019 relatif aux plans de prévention des risques concernant les « aléas débordement de cours d'eau et submersion marine ».

Celui-ci impose ainsi la caractérisation de l'aléa en fonction de la hauteur d'eau et de la dynamique d'écoulement, qui détermine le classement en aléas « modéré », « fort » et « très fort » sur le territoire communal.

Ce décret offre néanmoins certaines opportunités en termes d'urbanisation en zone inondable, puisqu'il autorise à présent, en zones urbanisées, le renouvellement urbain avec réduction de la vulnérabilité, quel que soit l'aléa. La définition du renouvellement urbain et des prescriptions permettant d'apprécier la réduction de la vulnérabilité figurent dans le règlement du PPRI, pour lequel vous êtes consulté. Le décret propose également la possibilité d'autoriser les constructions dans les dents creuses dans les secteurs définis comme « centre urbain ».

Vous vous interrogez également sur la gestion de crise inondation, notamment en ce qui concerne les établissements recevant du public (ERP) existants situés en zone inondable. Je me permets de vous rappeler que le Maire est compétent en matière de gestion de crise sur sa commune et que les mesures à mettre en place (alerte, information, protection et soutien de la population) en cas de crises doivent être définies dans le Plan Communal de Sauvegarde (PCS), rédigé sous l'autorité du Maire.

Enfin, l'identification des risques à l'échelle d'une commune se fait à travers le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM) établi par le Maire. Le PPRI a vocation à identifier les zones inondables uniquement. L'évaluation de l'inondabilité de votre territoire a été fait avec des critères objectifs tenant à la fois de la « réalité » hydraulique et hydrologique et de la topographie réalisée par un Lidar avec une précision altimétrique de l'ordre de 10 cm. Nous pouvons bien évidemment modifier notre document si des erreurs matérielles d'appréciation ont été relevées. Ainsi, vous voudrez bien nous communiquer les erreurs que vous avez pu constater afin que nous puissions les analyser.

Mes services se tiennent à votre disposition pour tout complément d'information à ce sujet.

Je vous prie d'agréer, M. le Maire, mes salutations distinguées.

Signé par  
LE PRÉFET,